



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 AVRIL 2021

* * * * *

L'an deux mil vingt-et-un, le 27 avril, le Conseil Municipal de la commune de LE MAZEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr BORDET Bernard, Maire.

PRÉSENTS : Mmes BOUHIER-BONNEAU Brigitte, GRONIER Emilie, GROUSSET Sylvie, HERHARD Anne-Marie, VEILLAT-FABIEN Florence, MM BORDET Bernard, BRETON Philippe, BRISSON Noël, LUCAS Stéphane.

ABSENTE EXCUSÉE : MARTINELLI Sylvie, DRUEZ Richard.
Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 9
Absents excusés : 2

Pouvoirs : 0
Votants : 9
Secrétaire de séance : Madame HERHARD Anne-Marie
Convocation : 20 AVRIL 2021

ORDRE DU JOUR

➤ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2021

A. FINANCES LOCALES :

- a. Vote des taux des taxes foncières ;
- b. Vote des subventions communales ;
- c. Tarifs communaux (cimetières, salles communales, matériels ...) ;
- d. Tarif location port communal ;
- e. Achat tondeuse autoportée.

B. INTERCOMMUNALITE

- a. Modifications de statuts de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise ;
- b. Convention de mise à disposition de services (matériel et personnel).

C. PATRIMOINE

- a. Projet épicerie : validation devis carrelage ;
- b. Loyer épicerie ;
- c. Demande de subvention – Projet épicerie ;
- d. Devis travaux de voirie - route de la Sèvre ;
- e. Devis Alytis – téléphonie Mairie et développement WIFI dans les salles communales ;
- f. Demande de subvention Régionale – Fonds Communal pour la vie associative.

D. QUESTIONS DIVERSES.

A l'ouverture de la séance Le Maire demande aux élus l'ajout de deux sujets pour la thématique finances locales concernant les devis pour les volets du logement sis 1 route de Benet (attendant à la salle des fêtes) ainsi qu'un devis par rapport à la clôture de l'école.

Accord du Conseil Municipal

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2021 :
Le compte rendu du 29 mars 2021 a été *approuvé à l'unanimité par les élus présents*.

A. FINANCES LOCALES :

a. Vote des taux des taxes foncières :

Le Maire propose le maintien des taux d'imposition à l'identique de l'année précédente sachant que le budget voté ne nécessite pas de recettes supplémentaires de fonctionnement pour l'année 2021.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,94% dont 16,52 % pour le département
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63 %
- Recette prévisionnelle pour la commune : 129 616 €.

A savoir que le taux de taxe foncière communale absorbe pour cette année la part départementale qui était de 16,52 % en 2020 afin de répondre aux transferts des recettes non perçues pour la taxe d'habitation.

En effet, la taxe d'habitation n'est plus perçue par la commune.

Accord du conseil Municipal

Le conseil municipal évoque une prochaine réflexion sur une éventuelle taxe concernant les résidences secondaires (une cinquantaine sur la commune).

b. Vote des subventions communales :

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2021 :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers de DAMVIX- Centre de Secours = 100 €
- Jeunes Sapeurs-Pompiers Sèvre Autise = 100 €
- Collège Privé St Martin – Foyer socioéducatif = 90 €
- Collège Public Marais Poitevin – Foyer socioéducatif = 90 €
- Association des Parents d'élèves du RPI du Marais = 150 €
- ADMR Service Aides Ménagères Benet = 300 €
- ADMR –Maintien à domicile SSIAD- Maillezais = 200 €
- ADMR « Les Huttiers » = 200 €
- Les Restos du Cœur = 160 €
- La Banque Alimentaire = 160 €
- Secours Catholique = 80 €
- Le Cercle = 50 €
- Les Copains du Marais = 50 €
- La Chasse La Mazéenne = 50 €
- Les Amis de la Pêche = 50 €
- Amicale des Retraités = 50 €
- Maz'Arts = 50 €

Accord du conseil Municipal

c. Tarifs communaux (cimetières, salles communales, matériels ...) ;

Au vu de la situation, le conseil municipal reporte ce sujet à une réunion en fin d'année pour les tarifs 2022. Les tarifs restent inchangés pour l'année en cours.

d. Tarif location port communal ;

Ces tarifs sont réévalués chaque année en fonction de l'indice des loyers commerciaux du troisième trimestre de l'année précédente définis par l'INSEE soit une diminution de 0,54 %.

Le conseil municipal a voté pour que les tarifs suivent l'indice précité.

Les tarifs réévalués en fonction de l'indice des loyers commerciaux du troisième trimestre 2020 définis par l'INSEE, pour l'année 2021 : 90,57 € par barque, 30,40 € par canoë et 521,95 € pour la billetterie.

Accord du conseil Municipal

e. Achat tondeuse autoportée.

A partir d'un catalogue Mrs. LUCAS Stéphane et BRISSON Noël, adjoints, ont présenté les trois propositions de matériels qui ont été essayés par les agents en présence du Maire et des adjoints.

N°	CONCESSIONNAIRE	DESIGNATION	HT	TTC
1	PIERRE CLAUDE MOTOCULTURE	TONDEUSE FRONTALE ISEKI AVEC BAC	18 750,00 €	22 500,00 €
2	BILLAUD SEGEBA - MOTOCULTURE		21 060,35 €	25 286,18 €
3	BILLAUD SEGEBA - MOTOCULTURE	TONDEUSE AUTOPORTEE GRILLO FD 1309	24 390,00 €	29 281,76 €

Le choix du conseil municipal s'est porté sur une solution technique pertinente par rapport aux besoins des espaces publics à traiter, sur la facilité d'entretien et de suivi de l'équipement et enfin sur le prix.

Le choix retenu est l'offre n°2 de l'entreprise **BILLAUD SEGEBA – MOTOCULTURE** pour la TONDEUSE AUTOPORTEE GRILLO FM 1309 pour un montant de 25 286,18 € TTC incluant l'entretien du véhicule pour environ 5 ans.

Accord du conseil Municipal

f. Volets logement communal et salle des fêtes.

Sortie de Mme Florence VEILLAT-FABIEN pour le débat sur ce sujet.

Le Maire présente le devis reçu pour le changement des volets du logement communal sis 1 route de Benet (attenant à la Salle des Fêtes) et de la Salle des Fêtes.

L'Entreprise FABIEN a été sollicitée afin de permettre une uniformisation des couleurs de volets pour l'ensemble des bâtiments communaux.

Le devis présenté pour des volets PVC identiques à ceux votés pour le logement communal sis 43 route de Sainte-Christine (attenant à l'école communale) est de 6 332,20 € HT (7 599,24 € TTC).

Accord du conseil Municipal

g. Projet de mise aux normes et modernisation de la clôture de l'école.

Le Maire présente le devis finalisé concernant le projet de mise aux normes et modernisation de la clôture de l'école : Entreprise GRELLIER - 30 806,45 € HT - 36 967,74 € TTC
Ce projet a reçu une notification pour les subventions suivantes : 6 240 € par la Région et 18 000 € par l'Etat soit 24 240 € (soit 80% du montant HT de la dépense).

Accord du conseil Municipal

Retour de Mme Florence VEILLAT-FABIEN.

B. INTERCOMMUNALITÉ :

a. Modifications de statuts de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise ;

La Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise vient de notifier la délibération n°2021CC_03_019 du 9 mars 2021, portant modification de ses statuts pour le transfert des compétences « mobilité » et « action sociale » et modifier la rédaction de la compétence obligatoire relative à l'activité économique qui a été complétée par le législateur.

Accord du conseil Municipal

b. Convention de mise à disposition de services (matériel et personnel).

Les services intercommunaux pouvant faire l'objet d'une mise à disposition sont les suivants :

- Chauffeur avec tracteur + débroussailleuse ou lamier
- Chauffeur avec tracteur + broyeur
- Chauffeur avec camion
- Camion sans chauffeur
- Microtracteur avec préposé
- Tronçonneuse + préposé
- Taille haie + préposé
- Tondeuse + préposé
- Personnel sans matériel

Accord du conseil Municipal après lecture de la convention

C. PATRIMOINE :

a. Projet épicerie : validation devis carrelage ;

Mme GROUSSET Sylvie, 1^{ère} adjointe, présente des échantillons de carrelage ainsi que les devis proposés.

Deux propositions de devis ont été présentées :

Projet Epicerie	HT	TTC
Carrelage		
DUCEPT	2 969,04€	3 562,85 €
CHAIGNEAU CARRELAGE	3 447,50€	3 792,25 €

Le choix est porté sur le devis de l'entreprise CHAIGNEAU pour un totale de 3 792,25 € TTC (3 447,50 €HT) qui prend en compte le prix d'un carrelage plus en actualité avec la destination du commerce.

Accord du conseil Municipal

b. Loyer épicerie ;

Le Maire demande au conseil municipal de définir un montant pour le loyer de l'épicerie.

Les différents espaces :

- Ex Bar, qui va devenir sa réserve, espace de Stockage non aménagé, non réhabilité : superficie 58 m²
- Ex Boucherie, qui va devenir principalement l'espace de vente, entièrement réhabilité : superficie 59 m²

Après débat, le conseil municipal arrête un loyer de 250 € par mois charges non comprises pour l'ensemble des deux locaux. Ce montant sera révisé chaque année.

Accord du conseil Municipal

c. Demande de subvention – Projet épicerie ;

Ce projet pourrait obtenir deux types de subventions :

- Montant de la dotation Région : 20 % soit 9 787 €
- Montant de la dotation au titre du SDIL : 50 % des dépenses d'isolation soit 10 286,71 €

Total des travaux prévisionnels :

PROJET EPICERIE	HT	TTC
Maçonnerie : accessibilité et ouverture intérieure	7 025,00 €	7 727,50 €
Electricité : mise aux normes	4 084,11 €	4 900,93 €
Isolation / Cloisons	20 573,42 €	24 688,10 €
Ravalement de façade et peintures intérieures	8 804,06 €	10 564,87 €
Réfection cour	5 000,00 €	6 000,00 €
Sol / Carrelage	3 447,50 €	3 792,25 €
TOTAL	48 934,09 €	57 673,66 €

d. Devis travaux de voirie ;

Deux entreprises ont été sollicitées pour chiffrer les travaux de réfection de voirie :

route de la Sèvre	HT	TTC
RINEAU TP	12 150,00 €	14 580,00 €
COLAS	10 835,00 €	13 002,00 €

Le Conseil Municipal opte pour la proposition de l'entreprise COLAS soit 10 835,00 € HT (13 002,00 €).

Le Maire informe le conseil municipal qu'une aide est de 20% du coût hors taxe des travaux dans une limite de 10 000€ de subvention par kilomètre linéaire peut être versée par le Conseil Départemental.

Accord du conseil Municipal pour la demande de subvention

e. Devis Alyatis – téléphonie Mairie et développement WIFI dans les salles communales ;

Le Maire présente un projet de modernisation des installations téléphoniques et Internet pour la Mairie et les salles communales.

Ces installations permettraient à l'ensemble des usagers des salles communales (salle polyvalente, salle des fêtes, bibliothèque, salle du conseil municipal) de bénéficier d'une connexion internet sécurisée et efficace gratuitement.

Référence Devis	Objet	HT	TTC
DV0231201	Bornes WIFI et Pont Wifi entre mairie et Salle des fêtes	1 295,90 €	1 555,08 €
DV02313	Câblage réseau informatique Mairie/Salle des fêtes/Bibliothèque	3 349,23 €	4 019,08 €
DV0231101	Matériels téléphonie et installation	1 396,62 €	1 675,94 €
DV02314	Système de sauvegarde automatique	802,65 €	963,18 €
DV0231501	Maintenance informatique et téléphonique	1 581,00 €	1 897,20 €
	TOTAUX	8 686,00 €	10 423,20 €

Ces travaux sont jugés incontournables par le conseil municipal.

Accord du conseil Municipal

f. Demande de subvention Régionale – Fonds Communal pour la vie associative.

Les dépenses liées au projet de modernisation des installations téléphoniques et Internet pour la Mairie et les salles communales sont éligibles pour partie au Fonds Communal pour la vie associative.

20 % des dépenses d'investissement HT (6 041,75 € HT) soit un montant de subvention de 3 020 € pour le projet.

Accord du conseil Municipal pour faire la demande de subvention

D. QUESTIONS DIVERSES :

- La commune a reçu un label « Ma Commune a du Cœur » suite à l'installation du défibrillateur accessible à tous sous le préau de la Bibliothèque municipale située sur la place principale de la commune.
- Le Maire a remis à chaque adjoint une écharpe tricolore ainsi que leur carte d'adjoint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

BORDET Bernard

Le Maire

